

# PS



# Nos propositions pour le logement

## DIMINUER LE POIDS DU LOGEMENT DANS LE BUDGET DES MÉNAGES C'EST POSSIBLE



**Le PS propose** l'encadrement des loyers au moment de la relocation pour empêcher les hausses excessives, la construction de logements abordables favorisant la mixité sociale, et le relèvement de la proportion de logements sociaux à 25 %.



Plus de propositions sur  
[parti-socialiste.fr/lePSpropose](http://parti-socialiste.fr/lePSpropose)



Vous pouvez aussi consulter nos propositions sur notre site internet : [parti-socialiste.fr/lePSpropose](http://parti-socialiste.fr/lePSpropose)

### Nathalie Perrin-Gilbert, Secrétaire nationale au logement

« Le problème majeur est la cherté du loyer ou du mètre carré à l'achat. Elle fragilise les locataires, rallonge les listes d'attente des demandeurs de logement social, empêche aussi la transition de l'hébergement vers le logement. Le système D se développe. Quant aux accédants à la propriété, ils doivent s'endetter sur des périodes de plus en plus longues et s'éloigner des centres villes.

En outre, cette cherté provoque l'appauvrissement des ménages. Pour certaines familles (locataires du parc privé ou accédantes à la propriété), la moitié du budget mensuel est consacrée au paiement du logement et des charges. Dans ces conditions, le moindre accident de la vie peut prendre des proportions dramatiques. D'ailleurs les procédures d'expulsion augmentent en flèche.

Faire baisser le poids du logement dans le budget des ménages, implique d'agir sur le foncier, sur les loyers et sur la fiscalité. Le sol doit être considéré comme un bien

commun : une fiscalité et des plans d'urbanisme adaptés peuvent décourager la spéculation foncière. Les loyers doivent être encadrés lors de la première mise en location d'un logement, puis lors des changements de locataire.

En matière de construction, l'État doit lier toute incitation fiscale à des contreparties fortes (logement à basse consommation d'énergie, loyers plafonnés) et financer, aux côtés des collectivités locales, la construction de logements sociaux. Le dialogue entre l'État et les maires est indispensable pour que la construction soit adaptée aux besoins des territoires. Mais parallèlement, la loi SRU doit être appliquée partout (le Préfet peut se substituer au maire en cas de non respect avéré de la loi) et même renforcée avec un quota de 25 % de logement social dans chaque commune. Quant à l'accession à la propriété, nous proposons qu'elle soit favorisée y compris au cœur des villes et des quartiers. »

**« Le Parti socialiste veut agir pour une politique du logement qui ne soit plus au service de la spéculation foncière et financière, mais qui permette à chacun de nos concitoyens d'habiter où il le souhaite et avec le statut - locataire, propriétaire- de son choix. »**